Ville de Régny
Département de la Loire

LE RHINS MURMURE

BULLETIN COMMUNAL DE RÉGNY

Février 2023

Sommaire

Travaux
p. 7 - 13

Culture
Micro-Folie
p. 15

Enfance et jeunesse
École, extra-scolaire
p. 16 - 19

Ville de Régny
Département de la Loire

RETROUVEZ NOUS SUR :

Commune de Régny

Panneau Pocket Régny

www.regny.fr

Edito

RÉGNY en mouvement

Nous voici bientôt au terme des 3 premières années de notre mandat électoral.

Nous avons jusqu'ici très peu (ou très mal) communiqué.

Cette nouvelle édition du « Rhins Murmure » doit nous permettre de faire le point sur tout ce qui a déjà été réalisé, sur ce qui est en cours et sur l'ensemble de nos projets pour les années à venir.

Malgré la crise du COVID, vous constaterez que la nouvelle équipe largement renouvelée, issue des élections municipales de 2020 s'est mise au travail. Que malgré les difficultés liées au COVID et le traumatisme lié à la disparition tragique de Camille GODELLE, en plein exercice de son mandat local, nos réalisations sont déjà nombreuses.

Ce qui est spécifique à RÉGNY, c'est que chacun des 17 élus municipaux (Maire, Adjoints ou « simples » conseillers) est aujourd'hui titulaire d'une délégation du Maire. Chacun est concrètement chargé, sous la responsabilité du Maire, d'un pan de la politique municipale, que ce soit pour la gestion d'un service, d'un équipement ou d'une politique publique, en partenariat étroit avec services municipaux, sous l'autorité de la secrétaire de Mairie.

C'est donc de leur action à tous, comme du travail quotidien effectué par nos 18 agents municipaux, dont il est question ici.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Jean-François DAUVERGNE,
Maire de Régny.

Présentation
de l'équipe municipale

Les responsabilités de chacun au sein de l'équipe des élus municipaux de RÉGNY

Le Maire, Jean-François DAUVERGNE
Il est l'exécutif de la commune, à ce titre il est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous le contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le personnel et le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal à qui il doit rendre compte de ses actes. Ses délégations portent sur des domaines très divers qui sont fixées par délibération du Conseil Municipal (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice…).

Le maire est également titulaire de pouvoirs propres. Il exerce des pouvoirs de police administrative, c'est-à-dire qu'il est chargé "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques".

Le maire est par ailleurs chargé de remplir, au nom de l'État, certaines fonctions administratives et judiciaires :

- sous l'autorité du préfet, publication des lois et règlements, organisation des élections, légalisation des signatures ;
- sous l'autorité du procureur de la République, le maire est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation ; c'est ce qui se pratique de façon très large au sein de l'équipe municipale de RÉGNY.

Le 1er Adjoint, Ben LAÏADI
En charge des affaires générales (en cas d'indisponibilité du Maire), il est plus particulièrement chargé de l'état civil, de la police et de la sécurité publique, de l'habitat, de la propreté urbaine et de l'économie locale (commerce, artisanat, services).

La 2e Adjointe, Fabienne MONTEL
Elle a en charge les affaires sanitaires et sociales, l'enfance, la petite enfance, les écoles, le périscolaire, les séniors et les familles.

Le 3e Adjoint, Jean-Yves DOUCET
Il a en charge les bâtiments communaux et le cadre de vie, les espaces publics, le petit patrimoine, le cimetière, l'espace rural, l'agriculture, la viabilité hivernale.

La 4e Adjointe, Manue ANDRE
Elle a en charge les sports, la jeunesse, la vie associative, les installations sportives, et les diverses manifestations.

Le 5e Adjoint, Marc MARCHAND
Il a en charge la voirie et les réseaux, le cycle de l'eau (assainissement, eau potable, rivières), la circulation et les transports, la prévention des risques.

Jean-François CORTEY, Conseiller délégué
Il a en charge les réseaux secs, l'éclairage public, les illuminations, la gestion des cérémonies, des fêtes et manifestations organisées par la municipalité.

Charlotte N'MIASS, Conseillère municipale
Elle a charge la communication municipale et la politique de la jeunesse (CMEJ, Club des jeunes…).

El Djouar PAGLIA LIGOUT, Conseillère municipale
Elle a en charge l'économie sociale et solidaire, le tourisme et la culture.

Antoine GIANINA, Conseiller municipal
Il a en charge la politique énergétique (le développement des énergies renouvelables), les espaces naturels et l'environnement.

Stéphanie VERNAY, Conseillère municipale
Elle a en charge l'action sociale en direction des séniors, les plans canicule et grand froid.

Lisa KECHIDA, Conseillère municipale
Elle a en charge les politiques de santé et de prévention.

Régis DUNOYER, Conseiller municipal
Il a en charge le bon fonctionnement des installations sportives.

Céline CHANAL, Conseillère municipale
Elle a en charge les services périscolaires (garderies, cantine).

Sylvain GANETDINOFF, Conseiller municipal
Il a en charge la création et la rénovation de nouveaux logements communaux.

Sabrina LOUHADI, Conseillère municipale
Elle a en charge la bibliothèque et ses animations.

Didier VILAPLANA, Conseiller Municipal
Il a en charge la gestion des parcs urbains et plus particulièrement de l'espace Camille GODELLE (étang, aire de piquenique et jardins partagés).

Histoire du sauvetage de notre boulangerie par la commune

Par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2018, la commune de RÉGNY avait procédé au rachat du fonds de commerce de sa boulangerie, suite à liquidation judiciaire, et, par délibération du 19 juin 2018, conclu un bail de location-gérance avec un couple de boulangers, M. et Mme DENIS, les seuls qui avaient postulé à l'époque…

Quatre années durant, dont la difficile période de crise du COVID, et malgré quelques soucis de santé, ce couple aura permis de maintenir le service aux habitants, qu'ils en soient publiquement remerciés.

Mais, par lettre du 21 juin 2022, ceux-ci nous ont signifié leur intention de ne pas poursuivre l'exploitation de la boulangerie au terme de leur bail, et partant de renoncer au rachat du fonds de commerce à la commune.

Dès lors, la commune a publié une annonce pour trouver un nouvel exploitant.

De nombreux candidats à la reprise se sont proposés et les plus crédibles ont été reçus en Mairie.

Plusieurs candidatures solides ont été examinées et, après échanges, le candidat qui nous a montré à la fois une très forte motivation et apporté les meilleures garanties sur la solidité de son projet fut M. LIBEAU, qui habite l'Hôpital sur Rhins et exploite déjà une boulangerie à LE COTEAU :

- Il nous a convaincu du fait que la reprise de la boulangerie de RÉGNY lui apporterait un complément d'activité de nature à conforter l'activité et les résultats de son entreprise, avec une garantie de pérennité de l'activité de notre boulangerie, M. LIBEAU étant prêt à continuer à fabriquer du pain sur place (en recrutant un nouveau boulanger) et à financer le remplacement du vieux four à gaz par un four électrique moderne ;

- Il s'est engagé à recruter, au moins en partie, à RÉGNY son personnel de vente ;

- la reprise de la boulangerie de RÉGNY, en lui offrant un second point de vente, lui permettait par ailleurs d'embaucher un pâtissier qui fabriquerait, à RÉGNY, de la bonne pâtisserie pour les deux sites.

Monsieur LIBEAU, qui avait fait son apprentissage, plusieurs années durant, chez M. Brice MIATTA à RÉGNY (il connaît donc très bien la commune et la boulangerie !), a donc racheté le fonds de commerce à la commune et a commencé à l'exploiter dès le 8 novembre (la boulangerie ne sera donc restée fermée que 3 semaines !) avant même que les travaux de remplacement du four par la commune aient été achevés, M. LIBEAU s'étant engagé durant cette période à fournir en pain la maison de retraite et la cantine scolaire et à assurer un dépôt de pain sur la commune.

Depuis début décembre, le nouveau four est opérationnel, et le pain, comme la pâtisserie, désormais sont fabriqués sur place ; tous les retours que nous avons reçus sont très positifs, à notre grande satisfaction, l'action de la commune n'aura pas été inutile…

Travaux

Aménagement des abords de l'église

Le permis d'aménager l'ilot en face de l'église a entrainé la démolition des immeubles avec un tri sélectif au niveau de l'amiante, du plomb, du bois et des pierres.

Afin de sécuriser la rue Georges DRON, un mur de soutènement est réalisé. A cela s'ajoute la création de 6 places de stationnement.

A la demande des bâtiments de France, un mur de soutènement béton est recouvert d'un parement en pierre issu de la démolition.

Au cours de la démolition, un puits est découvert sur l'ilot. Après aménagement, ce dernier servira à l'arrosage des fleurs.

Le coût des travaux de la première tranche s'élève à 186 238,38 €. La commune a bénéficié de différentes subventions à hauteur de 130 367,19 € (soit 70% du coût), réparties comme tel : État 83 119,19 €, Département 32 329,00 € et Région 4 919,00 €.

Une deuxième tranche de travaux sera réalisée en 2023, afin de modifier la sortie de la rue Georges DRON, élargir le virage face à l'église et aménager en espace vert la plateforme.

AVANT

APRÈS

Rénovation thermique de la salle des sports

Une première tranche de travaux a été réalisée fin 2021 concernant l'isolation par l'extérieur de la salle des sports avec un isolant de 160 millimètres de laine de verre, en 2 couches croisées, protégé par un bardage en bac acier.

Une seconde tranche de travaux a été réalisée au cours du dernier trimestre 2022, elle a consisté à faire l'isolation de la toiture, en laine de verre soutenue par un plafond suspendu, à modifier le système de chauffage, avec 3 aérothermes gaz pour pouvoir tempérer (entre 12 et 15 degrés) rapidement et efficacement la salle à chaque utilisation, à rénover les peintures, à mettre les sanitaires aux normes PMR et à effectuer la réfection du sol avec un revêtement de type GERFLOR.

Depuis le début du nouveau mandat, des travaux importants ont été engagés pour la rénovation de nos équipements sportifs. Les vestiaires du foot ainsi que la salle des sports ont fait l'objet d'importants travaux.

Il faut à savoir que cette salle est utilisée à 80% par le collège et à 20% par les associations sportives de la commune.

Le coût d'ensemble de ces travaux (plus honoraires) sur les équipements sportifs s'est élevé à 453 744,10 €(HT). La commune a bénéficié de subventions à hauteur de 256 692 €, soit 56,57 % du coût global de l'opération, réparties comme tels : Département 145 712,00 €, État 79 400,00 € et Région 31 580,00 €.

Vestiaires du foot

Cette rénovation a permis plusieurs changements : d'améliorer l'isolation du bâtiment et le chauffage par une chaudière nouvelle génération avec programmateur et thermostat, de renouveler les menuiseries extérieures en PVC isolé et le ballon d'eau chaude, de modifier l'éclairage du bâtiment en LED et de rénover les douches.

Salles des associations

Au-dessus de la médiathèque se trouvent plusieurs salles dédiées à différentes associations.

L'escalier en bois, se trouvant en façade sur le côté droit du bâtiment était l'unique accès à ces salles ; celui-ci n'étant plus aux normes et même dangereux, le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux. Ce dernier a été supprimé et un nouvel accès intérieur par la tour a été créé. Une nouvelle entrée sur la placette, rue "Jean Devillaine", à droite de la tour est désormais accessible.

Renouvellement des chaudières

Suite au plan de relance mis en place par le gouvernement lors du confinement en 2020, la commune a décidé de lancer un dossier de renouvellement de plusieurs chaudières gaz dans ses bâtiments communaux, ces chaudières montraient des signes de faiblesse et demandaient beaucoup d'interventions.

Les chaudières renouvelées sont les suivantes : celles de la salle des fêtes, de l'école maternelle, de la bibliothèque, d'un logement communal au rez de chaussée de l'école et d'un logement communal au 2ème étage.

Ces chaudières, nouvelle génération, équipées de programmateur et de thermostat permettront de réduire la facture énergétique.

Le coût de ce renouvellement de chaudière s'élève à 62 826,79 €. **La commune a bénéficié de subventions à hauteur de** 34 185,00 €**, soit** 54,41 % **du coût, réparties comme tels : état** 11 395,00 € **et Département** 22 790,00 €.

Equipements

Complexe sportif "Michel Mathieu"

En ce début de mandat, plusieurs travaux et achats sont effectués sur le stade de la commune. En effet, la municipalité a fait le choix d'acquérir un arroseur automatique pour un montant de 6 788 €. La société a repris l'ancien.

De plus, afin de faciliter les matchs de foot, deux nouveaux abris aux couleurs du club de foot Régnyçois sont installés sur le terrain en herbe. Ces derniers ont eu un coût de 1 730 €. Les deux anciens abris ont été déplacés, quant à eux, sur le terrain en gore.

Nous pouvons noter aussi que suite à la sécheresse de cet été, du gazon a été ressemé sur le terrain en herbe afin de lui refaire une beauté. Ces travaux ont été effectués par nos agents d'entretien.

Vidéo protection

Afin de limiter les incivilités au sein de la commune, le conseil municipal a pris la décision d'installer des caméras de protection. Cette installation se fait en deux tranches dont la première a eu lieu en 2022 et la seconde se fera sur l'année 2023.

La première tranche touche le centre bourg avec une caméra multidirectionnelle placée dans l'angle du bâtiment de la mairie. Elle enregistre les images de la place "Jacques FOUGERAT", rue du marché et rue de la tour. Une deuxième caméra est installée dans l'angle de la rue de la tour et de la rue "Georges FOUILLAND". Celle-ci enregistre tous les déplacements dans les deux sens de circulation.

La deuxième tranche concernera la sécurisation des abords de la gare SNCF avec 3 caméras de prévues.

Le coût total de l'opération s'élève à : 47 357,95 €. La commune a bénéficié de différentes subventions du Département, de la Région et de l'Etat (FIPDR*) à hauteur de 37 518 € (soit environ 80 % du coût).

**Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de la la Radicalisation*

Aire de jeux du "square Henri Muzelle"

En juin 2022, les agents municipaux de l'équipe voirie ont installé de nouveaux jeux pour le plus grand bonheur des enfants et des familles. Ils ont pu être ré ouvert aux familles dès le mois de juillet après le passage de la commission de sécurité.

Ce financement important d'un montant total de 33 630,33 € **a été subventionné avec le fonds de solidarité du département à hauteur de** 6 143 €**.**

Cet effort important de la municipalité méritera, de la part des utilisateurs, le respect des infrastructures en place.

Voirie

Travaux réalisés depuis 2020

Chemin de la "Perrière"

Ce tronçon qui rejoint la limite de la commune de Montagny étant très dégradé a été réparé par un enrobé sur 750 m² sur environ 250 ml (coût des travaux : 14 965 € HT).

Assainissement du "hameau des Bois"

L'assainissement individuel pour les habitants de ce hameau ne pouvant être réalisé dans les normes, au vu de la configuration du terrain (forte pente, débouchant sur la voie ferrée), il a été décidé son raccordement à l'assainissement collectif. Jumelée à ces travaux et profitant de la tranchée, la colonne d'eau potable qui datait du début des années soixante a été entièrement remplacée, ainsi que le poteau d'incendie qui était très vétuste. Il a fallu installer une pompe de relevage pour les 4 dernières maisons. Ces travaux ont coûté 177 490 € HT. La route desservant les bois a été revêtue d'un enrobé (pour 90 %) et d'un enduit.

Chemin de "Naconne"

Le croisement sur cette route étroite s'avérant très difficile, nous avons décidé de créer un fossé drainant sur 300 ml (il s'agit de poser un drain en fond de fossé recouvert de cailloux brut jusqu'à hauteur de la route). En effet le bassin versant n'étant pas trop important, ce fossé drainant permet de récupérer les eaux de ruissellement et surtout de pouvoir croiser une voiture ou un engin agricole en se rangeant sur les cailloux. Un enduit bi-couche a été réalisé sur 1500 m². Coût des travaux : 27 678 € HT.

Parking et sécurisation des abords du collège "Nicolas CONTÉ"

Ce parking où circulent les cars de ramassage scolaire, les professeurs et les parents d'élèves était de plus en plus dégradé. Il a fallu réaliser des purges (enlevé les remontées de glaise sur 40 cm de profondeur, poser un géotextile, et remblayer avec des matériaux sains) sur 1 100 m². Le trottoir a été prolongé au-delà du parking voitures des enseignants avec la pose de 70 ml de bordures. Un enrobé a été posé sur 3 200 m². Une bande de 2 mètres de large a été réalisée en gravillons rouge qui rejoint la route départementale, et bordée de balisettes blanches afin de délimiter une zone sécurisée réservée aux enfants à pieds. Un traçage des emplacements de parking pour les voitures et les cars a également été fait. Ces travaux ont couté un peu plus de 146 200 € HT pour lesquels nous avons été subventionnés à 40 %.

Chemin de "Verveaux" et du "Grand Couvert"

Ce chemin était assez dégradé par endroit. A l'origine, un reprofilage était programmé ponctuellement ainsi qu'un enduit bi-couche. Après des économies d'enrobé au collège il a été possible d'étaler un enrobé de reprofilage sur la totalité des 2 400 m². Coût des travaux : 22 571 € HT.

Réfection de fossés suite aux orages

Suite aux différents orages, ayant entrainé les terres des champs, un curage des fossés s'imposait. Nous avons fait curer environ 1,750 km de fossé et presque 1 km d'accotement « dérasé » ce qui consiste à ramener les accotements à hauteur de la chaussée afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie dans le fossé. Une pelleteuse et un camion ont travaillé pendant 8 jours sur différents chemins de la commune.

Mise à jour du classement de la voirie communale relevant du domaine public

Un gros travail de mise à jour du tableau de classement des voies, appartenant au domaine public communal, a été réalisé en 2021. Cela permet d'intégrer des chemins ruraux revêtus, et diverses voies des lotissements nouvellement construits ainsi que les places publiques qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale. En effet, les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique, voies qui desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

Cette mise à jour a permis de porter le tableau de 28 593 mètres de voies communales à 39 380 mètres, répartis comme suit :

- voies communales à caractère de chemin : 31 432 mètres ;

- voies communales à caractère de rue : 7 343 mètres ;

- voies communales à caractère de place : 605 mètres.

Ce nouveau classement pourra ainsi être pris en compte pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, composante de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Renouvellement de la DSP pour l'assainissement collectif

La Délégation de Service Public (DSP) devient caduque et nous devons donc la renouveler au 1er juillet 2023. La société Bac Conseil nous aide sur plusieurs plans : à préparer les documents nécessaires pour une consultation auprès des entreprises agréées et à assumer l'exploitation de notre réseau d'assainissement collectif, y compris la gestion de notre station d'épuration.

Éclairage public

Comme chaque année, un budget est alloué afin de rénover l'éclairage public de la commune, afin d'éliminer les anciens réverbères qui sont très énergivores pour très peu de rendement et qui, à l'avenir, ne pourront plus être réparés. En outre, cette année, pour respecter les préconisations gouvernementales, nous avons décidé de mettre en œuvre **un plan de sobriété énergétique sur l'éclairage public**. Celui-ci implique que beaucoup de zones jusqu'ici éclairées, en campagne ou en périphérie du bourg, seront éteintes, et que d'autres, pour des raisons de sécurité, en centre-bourg ou sur les principaux axes de circulation, resteront éclairées, au moins une partie de la nuit, avec toutefois une baisse sensible de l'intensité lumineuse.

RÉGNY, petite ville de demain

Nous avons signé en mairie de RÉGNY le 16 novembre dernier, avec la Préfète du Département de la Loire Catherine SEGUIN, la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT-PVD) « Petite Ville de Demain » de la commune de RÉGNY, en partenariat avec la COPLER et les 3 autres villes-centre du territoire.

Ce vaste programme doit nous permettre d'engager et de financer sur plusieurs années tout un programme d'action :

- De rénovation du cadre bâti et de revitalisation du commerce et des activités du village,

- De transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique pour la commune et ses habitants.

Sur le premier volet, celui de la revitalisation, nous avons déjà engagé la démolition de l'ilot dégradé au-dessus de l'église, la reprise et la rénovation de notre boulangerie. Mais il y a encore beaucoup à faire, avec à court terme, la démolition de l'ilot entre la rue "Georges FOUILLAND" et la rue du "Trève", pour y aménager de nouveaux logements et un espace public, et à plus long terme, étendre cette action de rénovation urbaine à tout le groupe d'ilot « Georges Fouilland/rue de la république ».

La convention ORT doit nous permettre de mobiliser des aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pour les travaux que la Commune va engager, et de faire bénéficier les investisseurs qui s'engageront à acheter et rénover des logements à RÉGNY des avantages fiscaux du « Denormandie dans l'ancien ».

En parallèle, la COPLER doit engager la requalification du site industriel Jalla et la commune entend favoriser la redynamisation de ses commerces, prioritairement en favorisant la reprise et la rénovation des commerces en place.

En matière de services, au-delà du soutien aux activités et à la vie associative en place, l'installation prochaine d'une « Micro-Folie » au sein du collège, mais ouverte à tous les régnyçois, va permettre de diversifier les services de notre médiathèque par un accès à la culture : aux œuvres des grands musées nationaux et au spectacle vivant des grandes scènes nationales.

Sur le second volet, celui de la transition écologique et énergétique, un enjeu à la fois local et planétaire, nous avons souhaité associer au maximum nos concitoyens, au sein du comité consultatif que nous avons constitué, mais aussi les enfants et les jeunes, dans le cadre du projet de territoire participatif et résilient « vivre à RÉGNY demain » que nous avons lancé avec le CEREMA, pour imaginer et construire ensemble un futur plus désirable*.

La valorisation des jardins aujourd'hui abandonnés sur les pentes du Rhins ou à proximité de la gare, la réouverture du parc "Aussendou", la création d'aménités dans le centre bourg, des aménagements de sécurité ou de circulations douces, la réappropriation du site Jalla par les habitants comme par des entreprises, la création d'un tiers lieu, le développement des initiatives d'économie sociale et solidaire, dans le prolongement de la « régnycerie »…, sont autant de pistes qui seront explorées pour améliorer la « qualité du vivre à RÉGNY ».

Dans ce domaine, la commune n'a d'ailleurs pas attendu PVD pour engager la rénovation thermique de sa salle des sports et de notre école primaire (avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture), mais entends profiter du programme pour aller plus loin, en particulier en mobilisant des fonds du "Fonds Vert" qui vient d'être lancé par le gouvernement : deuxième tranche de rénovation énergétique à l'école, pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires (sur la salle des sports, en ombrières sur le parking au-dessus de la salle des fêtes, ou au-dessus des terrains de pétanque…).

les personnes désireuses de participer à la démarche peuvent encore s'inscrire : demande un formuler par mail ou courrier à la mairie, un bulletin d'inscription leur sera adressé en retour).

Petites villes de demain

Culture

Mise en place d'une Micro-Folie à RÉGNY

Dans le cadre du Programme « Petite Ville de Demain », sur le volet « des équipements à conforter ou à créer pour des centres bourgs animés et vivants », la commune de RÉGNY a décidé la mise en place d'une Micro-Folie.

Qu'est-ce qu'une Micro-Folie ?

Le réseau national des micro folie est piloté par la Cité des Sciences de La Villette.

Une Micro folie propose à minima un musée numérique, doublé d'un espace de réalité virtuelle, qui fonctionne sur la base de la très vaste collection, des œuvres numérisées des grands musées nationaux, qui permet de les découvrir et de les visualiser, à distance, sur tablettes ou grand écran. L'installation permettra également de diffuser à RÉGNY, occasionnellement, en image et son haute définition, des représentations du spectacle vivant, comme de l'OPÉRA.

Cet équipement, financé par l'Etat (FNADT) à hauteur de 80% du cout de l'investissement en matériels numériques image et son qui seront installés au collège de RÉGNY (dans le cadre d'une convention de partenariat avec le collège et le département, propriétaire des lieux), dans une classe attenante au CDI, ouverte aux scolaires pendant les horaires d'ouverture du collège, mais aussi aux autres publics, jeunes ou adultes, notamment les usagers de la médiathèque municipale, en groupes constitués, hors des périodes d'ouverture du collège.

La micro folie est en cours d'installation au collège et va démarrer ses activités en mars 2023, dès réception et installation du matériel. Un jeune en service civique, Jules LEROUX, a été recruté en qualité de médiateur pour préparer et animer les ateliers, en renfort du personnel communal et des bénévoles de notre médiathèque municipale.

Enfance et Jeunesse

Projet de MAM à RÉGNY

La commune de RÉGNY a été sollicitée, il y a de cela plusieurs mois, par deux assistantes maternelles afin de répondre à la pénurie de garde d'enfants sur notre commune. Ci-dessous quelques informations sur ce projet de Maison d'Assistants Maternels grâce à des propos recueillis des deux professionnelles :

- **Qu'est-ce qu'une M.A.M.** ? Une Maison d'Assistants Maternels ou MAM est un regroupement de 2 à 4 assistants maternels maximum pouvant chacun accueillir jusqu'à 4 enfants dans un lieu entièrement adapté à ces derniers. C'est un mode d'accueil hybride, entre accueil individuel et accueil collectif. Chacun peut pratiquer des horaires différents pour offrir une plus grande amplitude d'accueil selon des règles définies au contrat avec les parents (délégation d'accueil).

Chaque assistant maternel est salarié des parents avec lesquels il a signé un contrat d'accueil. Cet accueil permet de bénéficier de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) au titre du « complément de libre choix du mode de garde ». Les conditions et le montant de l'allocation sont identiques à celles applicables pour l'emploi d'un assistant maternel agrée travaillant à domicile, il dépend en partie des ressources du foyer.

- **Qui est à l'origine du projet ?** Nous sommes deux professionnelles de la petite enfance et c'est grâce à la municipalité que nous avons pu être mises en relation. Forte de nos années d'expérience en tant qu'assistante maternelle agrée et auxiliaire de puériculture, nous avons mûrement réfléchi ce projet et nous sommes enthousiastes de pouvoir entamer les démarches pour le concrétiser.

- **Ou en êtes-vous dans le projet ?** À ce jour, nous sommes toujours en recherche d'un local adapté avec l'aide de la municipalité. En parallèle, nous avançons sur les aspects administratifs, projet éducatif, budget … Nous avons lancé l'étude de besoins afin de connaître les attentes sur les moyens de garde des enfants de la commune et les communes avoisinantes. Nous avons hâte de concrétiser tout cela mais la route est encore longue.

Une page Facebook est créée pour partager l'avancement du projet et nous invitons un maximum de familles avec des enfants en bas âge ou prévoyant un heureux événement à répondre à l'étude de besoins.

Contact mail : mamregny@outlook.fr

www.facebook.com/groups/711242157012312/

Lien étude de besoin : https://forms.office.com/r/8HdxbVXxg1

École primaire "Georges FOUILLAND"

Le projet de regrouper l'école maternelle et l'école primaire dans un seul bâtiment, après travaux, se réalisera en trois tranches.

Une première tranche des travaux est réalisée et terminée. Le coût de cette dernière s'est élevé à 408 200 €. La commune a bénéficié de subventions à hauteur de 244 919 € soit 60 % du coût du projet, réparties comme tel : Région 70 000 €, Etat 73 656 € et Département 101 463 €.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- La création d'une nouvelle entrée,
- L'isolation par l'extérieur de la face nord d'une épaisseur de 160 millimètres,
- Le renouvellement des menuiseries extérieures,
- L'éclairage extérieur assuré par des hublots en Led avec programmation de l'éclairage,
- La mise à disposition d'un porte vélos.

La commune a profité de ces travaux pour réaliser un projet autour du photovoltaïque sur le toit de l'école. Pour ce faire, une charpente métallique est mise en place sur le toit terrasse, une couverture en bac acier afin d'assurer l'étanchéité est posée, les panneaux photovoltaïques sont posés et raccordés au transformateur.

Le projet de la 2ème tranche, que nous espérons pouvoir engager cette année dans le cadre du « FONDS VERT » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, doit nous permettre d'achever la rénovation énergétique du bâtiment (isolation de la face sud, chauffage par géothermie verticale) et sa mise en accessibilité par l'installation d'un ascenseur.

Une dernière tranche ultérieure devra permettre le déménagement, à terme, des 2 classes maternelles, de la classe du jeune enfant, d'une salle de sieste et d'une salle d'évolution.

Classes maternelles

Classes élémentaires

Entrée élémentaire "Georges Fouilland"

Tableau numérique à l'école élémentaire

Dispositif cantine à 1 euro

Depuis la rentrée des classes en Septembre 2021, la municipalité a fait le souhait d'intégrer le dispositif national « cantine à un euro » en instaurant une tarification sociale pour les bénéficiaires de restaurant scolaire. La tarification sociale sera appliquée tant que la commune pourra bénéficier de ce dispositif.

La tarification doit compter au moins 3 tarifs en fonction des revenus ou du quotient familial des foyers.

Ce dispositif est une vraie réussite, le nombre de rationnaires est en forte augmentation. L'équipe d'encadrement a dû être renforcée et l'organisation revue.

Avant et après le repas, les enfants sont accueillis dans la salle de garderie ou la cour de l'école afin de réaliser des activités ou des jeux.

Afin de gérer au mieux et permettre aux parents de pouvoir s'organiser, la municipalité a mis en place les inscriptions en ligne via un logiciel. Les inscriptions ou les désinscriptions peuvent se faire jusqu'à 8h le jour J.

L'accueil des enfants à la cantine est de droit (sauf motif d'exclusion) lorsque les deux parents travaillent ; L'accueil des autres enfants est bien entendu possible, voire souhaitable, mais dans la limite des moyens matériels et humains nécessaires dont dispose la commune pour les accueillir.

LE BARÈME CHOISIT EST LE SUIVANT :

Quotient familial / Prix du repas au restaurant scolaire

0 à 1000 -> 0.90 €

1000 à 1500 -> 1.00 €

1500 à 1700 -> 2.90 €

Plus de 1700 -> 3.90 €

Accueil municipal du Jeune Enfant

Afin de pallier au manque de mode de garde collectif sur notre commune, la municipalité a fait le choix, en collaboration avec l'éducation nationale, de créer un service d'accueil du jeune enfant réservé aux enfants ayant 2 ans révolus jusqu'à leurs 3 ans (âge de rentrée à l'école).

Les jeunes enfants sont accueillis pendant le temps scolaire dans une salle au RDC de l'école maternelle. Cela permet des temps d'inclusion dans les classes de maternelle.

L'accueil est ouvert le lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou demi-journée Au cours des vacances scolaires, l'accueil est fermé.

L'inscription en cours d'année est également possible suivant les disponibilités.

Ce service d'accueil municipal du jeune enfant est gratuit, et est encadré par des professionnelles de la petite enfance (éducatrice du jeune enfant et auxiliaire de puériculture).

Les activités proposées aux enfants respectent leur développement et leur rythme de vie.

Si ce service vous intéresse et si vous souhaitez que votre enfant, qui a atteint l'âge de 2 ans, y participe, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 77 63 00 34 ou directement le service municipal du jeune enfant 06 03 85 72 43 aux heures d'ouverture.

Projet corps et voix à l'école ` avec l'E.I.M.D.

Le projet corps et voix est un projet artistique porté par l'école, en partenariat avec l'école intercommunale de la copler depuis l'année scolaire 2021/2022. Ce magnifique projet éducatif et artistique est construit pour une durée de trois ans.

Toutes les classes de l'école participent à des ateliers de pratique vocale et de danse dispensés par deux professeurs de l'École Intercommunale de Musique et de Danse (l'EIMD).

ANNÉE 2021/2022

Les six classes se sont produites à la salle des fêtes en Mai 2022 sur la pièce Myla et l'arbre-bateau, d'Isabelle ABOUKER.

Parallèlement, les deux classes de CE2 CM1 et CM1 CM2 ont travaillé avec une compagnie de danse, La VOUIVRE, et ont réalisé des vidéos de danse en pleine nature qui ont été projetées lors de la ballade artistique COPLER du samedi 21 mai 2022.

ANNÉE 2022/2023

L'aventure continue avec un magnifique projet POP BAROQUE. Ce projet va permettre aux élèves : une participation chantée des CM1 CM2 au lever de rideau d'un spectacle des quartiers d'été de la COPLER, une rencontre avec les jeunes chanteurs de la Maîtrise de la LOIRE, ... et un travail interne préparatoire sur l'année dans les six classes centrées sur la vie quotidienne à l'époque baroque

Une participation financière de la municipalité sera apportée à ce projet via le Sou des écoles afin que toutes les interventions des artistes ainsi que les déplacements puissent être assurés.

Conseil Municipal Enfants Jeunes (C.M.E.J.)

Une volonté de ce nouveau mandat électoral est la création d'un conseil municipal enfants jeunes (CMEJ). Des conseillers municipaux sont donc allés à la rencontre des jeunes habitants de RÉGNY en partenariat avec l'école primaire et le collège afin de leur expliquer ce qu'est un C.M.E.J. et les enjeux de ce dernier. De nombreux jeunes ont donc fait campagne et des élections ont au lieu le 21 octobre 2021. Ce sont donc 4 élèves en CM1, 4 élèves de CM2, 2 élèves de 6ème, 1 élève de 5ème, 3 élèves de 4ème et 4 élèves de 3ème qui sont élus par leurs camarades, pour une durée de deux ans. L'installation de ce C.M.E.J. a lieu le 13 novembre 2021.

Chaque mois se tient un C.M.E.J. et les jeunes élus débordent d'idées.

A ce jour, les jeunes élus ont fait un ramassage des déchets sur la commune, a réfléchit sur divers sujets tels que la création d'un skate park, d'un totem, de la sobriété énergétique. La création d'une fresque sous le marché couvert va voir le jour au printemps 2023. Le graffeur a fait une création suite aux idées des jeunes élus.

Le projet de fresque

Agents communaux

Les agents administratifs

Valérie ROBLET, secrétaire de mairie de RÉGNY, assure la direction du personnel communal.

Elle gère l'ensemble des services et des affaires communales, sous l'autorité du Maire.

Elle est aidée dans sa mission par une équipe administrative composée de 3 agents : Anthony COMBY, Cécile PIERRAT et Christèle PRAS, pour gérer l'accueil du public (Mairie et agence postale), l'ensemble des services et des dossiers municipaux, en appui aux élus.

Jules LEROUX, en service civique depuis janvier, est le médiateur de la Micro-Folie qui se prépare et qui sera installée très prochainement dans les locaux du Collège Nicolas CONTÉ, il accompagne aussi les bénévoles de la médiathèque dans leurs activités.

Les agents des écoles et du périscolaire

De nombreux agents municipaux œuvrent pour la commune et notamment au sein des écoles et des bâtiments communaux.

Au niveau des écoles : Ils assurent le service scolaire avec les ATSEM et les services périscolaires, dont la garderie, ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Toujours dans le cadre périscolaire, les agents s'occupent du bon fonctionnement du restaurant scolaire. Dans ce cadre, ils surveillent les rationnaires, font le service des repas et assurent l'entretien des locaux.

De plus, au sein de notre commune, les agents s'employent à l'entretien des différents locaux communaux tels que la mairie, l'école, la maison de santé, les locaux associatifs...

Emilie HUMBERT - Alexandrine MASSY*
Donia LATAOUI - Patrick BUSSEROLES
Sabine MINARD - Stéphanie JUNET
Nadine GUEUGNON - Christelle MONTET

* (remplaçante de Carole DE LA SALLE)

Les agents du service technique

Sur la commune, nous disposons d'une petite équipe de 4 agents de voirie. Ces derniers assurent la propreté des rues, le désherbage de ces dernières ainsi que des massifs, les petits travaux dans les bâtiments communaux, le traitement des trous en formation sur la chaussée, les rues et les chemins de la commune, ainsi que l'entretien du cimetière.

Ludovic LOISON - Michaël BRUNET
Jonathan CAILLOT - Laurent RENARD

L'équipe en préparation des sanitaires à la salle des sports

L'équipe au goudron

Les bénévoles de la médiathèque municipale

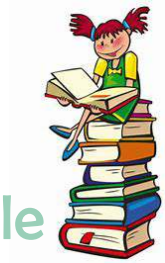

La médiathèque de la commune permet aux Régnyçois, depuis de nombreuses années, un accès à la lecture et à la culture.

Les bénévoles : Catherine VIGAND, Marcelle MEUNIER, Michèle BOUCHET, Joëlle RUY, et Évelyne LAGOUTTE, sans qui cette médiathèque ne pourrait fonctionner, vous accueillent les lundi et mercredi de **14h00 à 17h00** et le samedi de **10h00 à 12h00**.

Afin de faciliter l'accès à ce service (qui inclut l'usage de la micro folie) l'abonnement qui était déjà gratuit pour tous les enfants et adolescents habitants et/ou scolarisés sur la commune, de la maternelle à la 3ème, **est désormais gratuit pour tous les Régnyçois**.

L'inscription, contre remise d'une carte d'adhérent individuelle, reste toutefois obligatoire pour accéder au service, et **les personnes désireuses de faire un don au bénéfice de la médiathèque pourront s'inscrire en qualité de « membre bienfaiteur »**.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le centre communal d'action sociale de RÉGNY est sollicité pour aider financièrement ou techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

Les différentes actions engagées par la commune de RÉGNY sont :

- L'aide sociale aux personnes et les bons alimentaires, en partenariat avec l'association "Saint Vincent de Paul" dont les permanences ont lieu les jeudis de la semaine paire dans un local mis à disposition par la commune,
- Le repas des aînés, les colis de noël et bons d'achat aux personnes âgées,
- L'aide aux élèves domiciliés sur la commune et scolarisés, au collège "Nicolas CONTÉ" (voyage linguistique et fournitures scolaires),
- Les subventions aux associations caritatives,
- La mutuelle communale,
- L'accueil des réfugiés et demandeurs d'asiles,
- Les actions en faveur des personnes âgées et personnes isolées.

Le CCAS est composé de 11 membres :

Jean-François DAUVERGNE Maire et Président du CCAS ;

Fabienne MONTEL adjointe et vice-présidente du CCAS ; Sabrina LOUAHDI, Vanessa VERNAY, Charlotte N'MIASS et El Djouar PAGLIA conseillères municipales ; Martine GUINET, Sabine LORIDAN, Michèle MULSANT et Bernard MEUNIER citoyens de la commune.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les actions menées, n'hésitez pas à prendre contact en mairie.

L'accueil des réfugiés ukrainiens

105 bons cadeau offerts aux aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année à retirer chez les commerçant locaux.

Information prévention des chutes

La commune (CCAS) et les Amitiés Régnyçoises ont l'opportunité d'organiser avec Kiné Prévention AURA, une conférence gratuite sur la préservation de notre autonomie et notre bien vieillir. Des ateliers pourraient être proposés, à l'issue de la conférence financée par les acteurs de santé publique (CPAM, MSA, Département de la Loire A.R.S.) La date de la conférence, vous sera communiquée en temps utile. (au printemps).

santémut Roanne

Mutuelle communnale

Repas des aînés

Depuis de nombreuses années, la commune invite ses ainés de plus de 65 ans a participer à leur repas de fin d'année. Il a lieu tous les 1ers dimanche de décembre.

Pour ce repas, la commune fait le choix de travailler avec des producteurs locaux pour les repas et propose aussi une animation musicale appréciée de tous.

Cette année, 89 personnes ont participé à ce temps festif. Nos doyens présents, Mesdames SISTERNE et GODELLE, ainsi que Monsieur SEIVE ont reçu une composition florale et une bouteille de vin.

Pour les personnes de plus de 75 ans ne pouvant participer au repas, des membres du conseil municipal ou du CCAS sont allés à leur rencontre afin de leur remettre un bon d'achat de 18 €.

Pour les 18 personnes résidants à l'EHPAD et originaire de la commune, un colis contenant un ballotin de chocolat, une éphéméride, une eau de Cologne et une savonnette leur a été distribué.

Manifestations municipales

Fête patronale

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a pris en charge l'organisation de la fête du village (fête foraine et fête patronale) 2022, les 26, 27 et 28 août, à la plus grande satisfaction des petits et des grands.

Malgré l'interdiction préfectorale de tirer notre traditionnel feu d'artifice, les animations furent nombreuses et variées : retraite au flambeau, animations musicales (lors du défilé, des repas et de l'apéritif offert par la municipalité), jeux pour enfants en partenariat avec le centre social de RIORGES, et le spectacle de rue du dimanche après-midi, avec les cyclos clowns.

Les forains présents (6 attractions dont 3 manèges), certains venant à RÉGNY depuis des dizaines d'années, nous ont fait part de leur satisfaction et de leur souhait de revenir l'an prochain.

Roanne Table Ouverte (R.T.O.)

Après deux ans d'arrêt dû aux restrictions sanitaires, le repas-spectacle R.T.O. de RÉGNY a de nouveau pu être organisé par la municipalité, en partenariat avec l'association « ART et CULTURE 21 », le 22 octobre 2022 à la salle des fêtes.

Le repas spectacle, animé par le groupe « Cash Misère », élaboré par le traiteur BARRIQUAND de MONTAGNY, avec les fromages de chez Xavier BESSON, le pain et la pâtisserie de notre nouvelle boulangerie LIBEAU a été très apprécié des 88 convives présents.

Le repas spectacle R.T.O. sera renouvelé l'an prochain : pensez déjà à réserver la date du 21 octobre 2023 !

Janvier

Jeudi 5	Tirage des Rois	**Amitiés Régnyçoises**	Salle des Fêtes
Vendredi 6	Vœux du Maire		Salle des Fêtes
Samedi 28	Loto	**Sou des écoles**	Salle des Fêtes

Février

Dimanche 12	Thé dansant	**classe en 3**	Salle des Fêtes
Samedi 18	Carnaval	**Sou des écoles**	Salle des Fêtes
	Ass. Générale	**Les Amis pêcheurs**	Salle communale*

Mars

Samedi 4	Option fc	**Est Roannais**	
Samedi 11	Repas dansant	**Judo Club et Oscar**	Salle des Fêtes
Vendredi 17	Concours belote	**Amitiés Régnyçoises**	Salle des Fêtes
Dimanche 19	Défilé du 19 mars 1962 Vin d'honneur	**FNACA**	Monument aux morts Salle communale*
Samedi 25	Soirée Choucroute	**Sapeurs Pompiers**	Salle des Fêtes

Avril

Dimanche 2	Festival de Jeux	**Ludi Vici**	Salle des Fêtes
Jeudi 20	Concours de Pêche vétérans	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Samedi 22	Concours de boules	**Amicale Boules**	Jeu de boules
Dimanche 23	Safari truites	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Dimanche 30	Fêtes des Classes en 3 Vin d'honneur	**Interclasses en 3**	Marché couvert

Mai

Dimanche 7	Nature et printemps	**Oscar**	Salle des Fêtes
Lundi 8	11h Défilé du 8 mai 1945 Vin d'honneur		Monument aux morts Salle communale*
Jeudi 18	Concours de doublettes	**Sté Pétanque**	Complexe sportif

Juin

Samedi 3	Challenge Marcel Buisson	**Sté Pétanque**	Complexe sportif
Vendredi 9	Mise en place	**Judo Club**	Salle des Sports
Samedi 10	Challenge Marcel Polette	**Judo Club**	Salle des Sports
Vendredi 16	Tournoi de foot inter-associations	**Judo Club**	Salle des Sports
Samedi 17	80 ans FC Regny	**FC Régny**	Complexe sportif
Dimanche 18	Challenge Nicolas Pierrefeu	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Vendredi 23	Remise de ceintures	**Judo Club**	Salle des Sports
Samedi 24	Fête des écoles	**Sou des écoles**	Salle des Fêtes

Juillet

Samedi 1	Brocante	**Comité animation**	Berges du Rhins
	Fête de la marine Scene musicale	**Comité animation**	Place J. Fougerat
Samedi 8	Concours Pétanque officiel	**Sté Pétanque**	Complexe sportif
Dimanche 9	Challenge Camille Godelle	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Vendredi 14	Concours de boules	**Amicale Boules**	Jeu de boules
Samedi 15	12h Pétanque	**Sté Pétanque**	Complexe sportif
Vendredi 28	Concours de Pétanque Doublette semi nocturne	**Sté Pétanque**	Complexe sportif

Août

Vendredi 18	Concours de boules	**Amicale Boules**	Jeu de boules
Vendredi 25	Concours de Pétanque	**Pétanque Régnyçoise**	Complexe sportif
Samedi 26	Concours de boules après-midi	**Amicale Boules**	Jeu de boules
Samedi 26	Fête de Régny		
Dimanche 27	Fête de Régny - Course cycliste		

Septembre

Vendredi 1	Concours de Pétanque Semi-nocturne	**FC Régny**	Complexe sportif
Dimanche 3	Challenge Daniel Miatta	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Jeudi 7	Concours de Pêche vétérans	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Vendredi 8	Concours de Pétanque Semi-nocturne	**Sapeurs Pompiers**	Complexe sportif
Samedi 16	Journée Porte ouverte	**Inter Associations**	Salle polyvalente
Dimanche 17	Concours Pétanque tête à tête	**Sté Pétanque**	Complexe sportif
Samedi 23	Concours de Pétanque	**Air Soft**	Complexe sportif
Dimanche 24	Cyclo Cross	**Guidon d'or Costellois**	Complexe sportif

Octobre

Samedi 7	Concours Pétanque But d'Honneur	**Pétanque Régnyçoise**	Complexe sportif
	AG OSCAR	**OSCAR**	Salle communale*
	Soirée dansante	**OSCAR**	Salle des Fêtes
Dimanche 8	Safari truites	**Les Amis pêcheurs**	Étang du Chavenan
Samedi 14	Triplette mixte officielle Pétanque		
Samedi 21	Roanne Table Ouverte		Salle des Fêtes

Novembre

Samedi 4	Soirée dansante	**Pétanque Régnyçoise**	Salle des Fêtes
Samedi 11	Défilé du 11 Novembre 11h		Monument aux morts
	Vin d'honneur		Salle des recettes
	Marche	**Sou des écoles**	Salle des Fêtes
Vendredi 17	Concours de belote	**Amitiés Régnyçoises**	Salle des Fêtes
Samedi 25	Sainte Barbe	**Sapeurs Pompiers**	

Décembre

Dimanche 3	Repas des Ainés	**CCAS**	Salle des Fêtes
Samedi 9	Lettre au Père Noël	**OSCAR**	Marché
Dimanche 10	Cyclo Cross Championnat	**AURA**	Complexe sportif
Vendredi 15	Goûter de Noël	**Ecole**	
	Arbre de Noël	**Judo**	Salle des Fêtes
Samedi 16	Arbre de Noël	**Amicale du personnel EPHAD**	Salle des Fêtes

* Salle communale à déterminer (salle des recettes, salle Jacqueline Monnier ou salle des associations sportives).

Le retour de la Fête des Classes !

Les personnes nées une année en **3** défileront le dimanche 30 avril 2023.

Venez nombreux saluer les conscrits et partager le vin d'honneur qui sera offert et servi par la municipalité sous la halle après le défilé !

Pour celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre les classes en 4, pour fêter la décade l'année prochaine, vous pouvez vous faire connaître dès maintenant, auprès de :

M. Philippe PEYCELON au 06 50 26 05 70.

La maison de santé « Lucien NEUWIRTH »

Nous avons bénéficié depuis le début du mandat, après quelques départs, de nouvelles arrivées au sein de notre maison de santé : un médecin généraliste, une orthophoniste, un thérapeute holistique et, prochainement, un nouveau psychologue clinicien.

À ce jour, dix praticiens, ainsi que les services médico-sociaux du Département de la Loire, occupent les locaux de la maison de santé :

- Nadia BENAVENT, médecin généraliste,
- Maria PINA et Martine RENOUX, infirmières,
- Françoise SCHNEIDER, infirmière Asalée,
- Renaud WILLEMS et Claudine GOYET, kinésithérapeutes,
- Sophie GIROUDON, orthophoniste,
- Claire DECHAVANNE, psychologue clinicienne, qui sera remplacée prochainement par Jérôme JOLIVET, psychologue clinicien,
- Elisabeth CLAIR, psychologue clinicienne,
- Laurence DAUVERGNE, psycho praticienne et psychanalyste,
- Didier CALMETTES, hypno thérapeute et magnétiseur.

Vous trouverez les différentes coordonnées de ces praticiens sur le site internet de la commune.

Le Centre d'Incendie et de Secours du Val de Rhins recrute !

2, rue de Capitaine RAZON 42630 RÉGNY

A la suite de la suspension du chef de centre en place (et de trois autres sapeurs) du fait de leur refus de vaccination, la nomination au poste de chef de centre par intérim a été faite à son adjoint, l'adjudant Nicolas SALLE, pour garantir le bon fonctionnement du Centre de Secours en ces temps difficiles.

En plus de la nomination d'un nouveau chef de centre, le Centre de Secours du VAL DE RHINS lance également un appel au recrutement pour renforcer son effectif.

Le Centre de Secours du VAL DE RHINS est à la recherche de personnes aptes et déterminées, qui souhaitent se joindre à leur équipe dédiée à la protection de la Communauté; les candidats doivent être en bonne santé, disposés à suivre une formation adéquate et être prêts à intervenir dans des conditions parfois complexes.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner sur les exigences et les procédures de recrutement en se rendant sur le site Web du Centre de Secours du VAL DE RHINS (http://pompier-val-de-rhins.wixsite.com/accueil) ou en contactant directement le chef de centre par intérim, Nicolas SALLE au 06 23 73 94 39.

Le nouveau chef de centre par interim avec les maires de RÉGNY, PRADINES et SAINT-VICTOR-SUR-RHINS

Liste des pompiers actifs du centre de secours :

Adjudant Nicolas SALLE, Chef de Centre par intérim

Adjudant-Chef Kévin TULOUT

Sergent Logan MARCHAND, Secrétaire de l'Amicale

Caporal Quentin DUBUIS

Sapeur Gilbert JEAN-MARIE

Sapeur Lilian MAZARD

Sapeur Lise GODWYN, Présidente de l'Amicale

Sapeur Laurent RENARD

Sapeur Jean-Yves ALLION, Trésorier de l'Amicale

Sapeur Anaëlle CROTTET, nouvelle recrue

Sapeur Alexandre SERINO, nouvelle recrue

Sapeur Antoine GIANINA, nouvelle recrue

Espace France Services

Les agents France Services de la CoPLER vous accueillent au 44 rue de la tête Noire 42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY.

Un rendez-vous, une information : france-services@copler.fr ou par téléphone au 04 77 62 77 77

Atelier numérique

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

PERMANENCE GRATUITE en mairie de RÉGNY pour surfer en toute simplicité.

Un conseiller de la COPLER vient vous apporter son aide précieuse !

L'objectif de ce dispositif gratuit est de

- vous soutenir dans vos usages quotidiens du numérique

Apprendre à travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, utiliser son téléphone portable...

- vous sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques

Cela passe par le fait d'apprendre à s'informer et à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants.

- vous permettre d'atteindre l'autonomie pour réaliser vos démarches administratives en ligne.

Sur inscription obligatoire.

Contact : Etienne GIVRE-ALIX

conseiller-numerique@copler.fr

06 03 22 04 54

La maison de famille itinérante

Sans rendez-vous et gratuit !

Les numéros utiles

Services administratifs

Mairie et Agence Postale Communale (A.P.C.)

Place Jacques Fougerat - RÉGNY
Tél : 04.77.63.00.34 Fax : 04.77.63.07.81
Mail : accueil@regny.fr
Site web : www.regny.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi	8h15 - 11h45
Mercredi	8h15 - 11h45
Jeudi	8h15 - 11h45
Vendredi	14h00 - 17h00
Samedi	9h15 - 11h45

Services scolaires et périscolaires

École « Georges FOUILLAND » (Maternelle et primaire)
Rue de Bassy - RÉGNY
Tél : 04.77.63.00.82
(Inscriptions en mairie)

Collège « Nicolas CONTÉ »
9 rue du collège Nicolas Conté - RÉGNY
Tél : 04.77.63.00.01

Services Enfance et Jeunesse

Centre de Loisirs « Les Tigrous »
Rue Henri Muzelle - RÉGNY
Tél : 06.59.31.37.46
Mail : alsh.lestigrous@gmail.com

Assistantes maternelles (R.A.M.)

Relais d'assistantes maternelles, parents-enfants de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.
Rue des écoles 42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY
Tél : 04.77.62.56.98
www.loire.fr

Services déchèterie, ordures ménagères
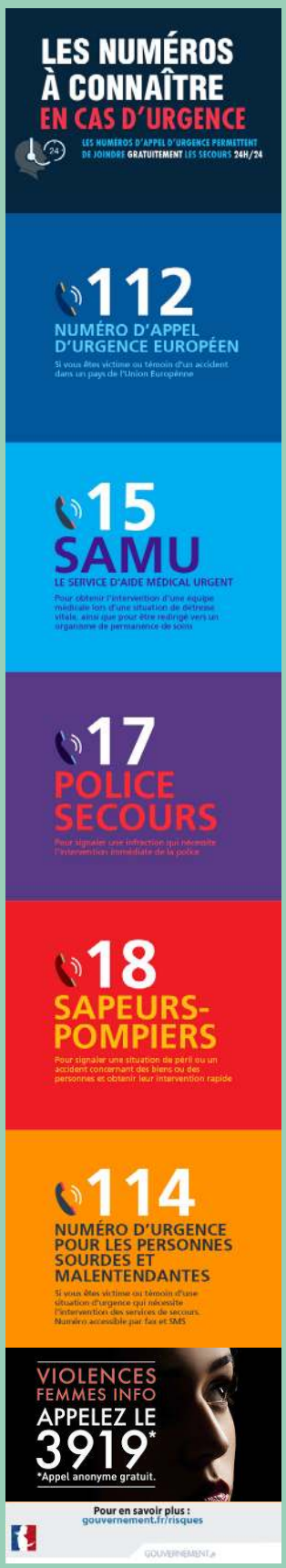
Route de Roanne – RÉGNY
Tél : 04 77 63 06 68
Service déchets de la CoPLER
Tél : 04 26 24 10 04
Mail : dechets@copler.fr